Code de vie de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany



Nous voulons votre bien

Notre vision:

La Cité des Jeunes sera pour tous les élèves l'ayant fréquentée, le milieu de vie et l'étape de formation ayant contribué de façon active et déterminante à éduquer une personne équilibrée, consciente de son potentiel unique et apte à réaliser son rôle propre dans une société en perpétuel changement.

Notre mission:

En conséquence, dans un climat de respect mutuel entre tous les participants à cette tâche, la mission de la Cité des Jeunes est d'accompagner chaque élève dans le développement de son identité francophone, de ses habiletés intellectuelles, morales et sociales qui lui permettront de devenir autonome en répondant à ses propres besoins en même temps qu'il sera responsable, productif et créatif dans la société.

Nos valeurs:

Respect, responsabilité, autonomie, appartenance et fierté.

Attentes dans la salle de classe à la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany

Tous les élèves doivent :

- 1. suivre le code de vie de l'école.
- 2. être à l'écoute lorsque les enseignantes ou les enseignants parlent.
- 3. compléter tous les travaux en classe et à la maison.
- 4. respecter les heures de cours (classe-conseil incluse).
- 5. parler en temps et lieu.
- 6. demander la permission avant de sortir (salle de bain, bibliothèque, casier, etc.).
- 7. utiliser leur téléphone cellulaire de façon respectueuse et seulement lorsque c'est permis.
- 8. respecter l'espace, le matériel et les émotions des autres.
- 9. s'assoir où c'est approprié.
- 10. s'assurer de la propreté de leur lieu de travail, de leur casier et de la cafétéria.
 - Sois responsable de tes paroles et de tes actions.
 - Traite les autres comme tu voudrais être traité.
 - Fais de ton mieux, tout le temps.
 - Sois fier de toi et de ton école!

Bertin Lang Le directeur d'une équipe qui croit en toi! Conseil des élèves 2016-2017

Code de vie

« Nous voulons votre bien! »

Note: Un autre comportement que ceux cités peut être pris en considération. C'est à la direction de juger de sa gravité. (Septembre 2017)

<u>L'enseignant, l'enseignante ou le surveillant, la surveillante</u> est responsable de gérer les comportements suivants. Ils seront référés à l'administration s'il y a escalade ou récidive. (Référence : la politique 703 et le code de vie de la CDJ). L'enseignant suivra le « guide des étapes des mesures, conséquences et actions » du code de vie et pourra ajouter la mesure corrective indiquée selon le comportement.

Dans la plupart des situations, la hiérarchie des étapes à suivre est la suivante, (l'appel à la maison étant un élément très important) :

Étape 1: avertissement verbal et rappel du comportement approprié.

Étape 2: étape 1 et contact avec un parent. (Ne pas laisser de message.)

Étape 3: rencontre individuelle avec l'élève. (Consultations auprès de collègues, s'il y a lieu).

Stratégies lors de l'étape 3 :

- 1- Perte de privilèges ou mesures correctives. Si récidive :
- 2- Reprise de temps ou la retenue gérée par l'enseignant ou l'enseignante. Si récidive :
- 3- Élaboration du plan d'action tout en précisant la participation adéquate voulue de l'élève. Si récidive :
- 4- Référer au chef d'équipe avec le plan d'action documenté et avec un plan de retour en classe, s'il y a lieu.

1. Apprentissage		
Comportements	Attentes/directives	Mesures correctives
1.1 Les apprentissages	Que l'élève profite de toutes les occasions d'apprendre et de vivre ses besoins de compétences, d'appartenance et d'autonomie.	 Rappel de l'expérience scolaire offerte à la CDJ Fiche de réflexion
1.2 L'engagement (motivation, travaux de	L'élève démontre un engagement sincère à	Fiche de réflexion
classe, etc.) en salle de classe	bien travailler en classe.	Reprise de temps
		Retenue
1.3 La tricherie, le plagiat et la contrefaçon	Les travaux exigés des élèves doivent	Reprise du travail dans un lieu
de documents, de signatures ou de notes	représenter leurs apprentissages. Ils	structuré et un temps déterminé.
d'excuse	doivent les faire et les remettre.	 Retenue

2. Savoir-être		
Comportements	Attentes/directives	Mesures correctives
2.1 Les fausses accusations ou les accusations avec intention malveillante	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité.	 Fiche de réflexion : excuses et présenter les propos véridiques Retenue
2.2 Une conduite désordonnée	La conduite d'une personne se doit d'être irréprochable et ordonnée.	 Fiche de réflexion : geste réparateur Retenue
2.3 La non-conformité aux règlements ou aux directives de l'école	Les règlements doivent être suivis et sont là pour le bon fonctionnement général de l'école.	Rappel de la directiveRetenueSuspension interne
2.4 La discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'ascendance, le lieu d'origine, le groupe linguistique, l'incapacité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge, la condition sociale, les convictions ou les activités politiques	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité.	 Fiche de réflexion : excuses Retenue
2.5 Le langage	Le langage verbal et non verbal est approprié et fait preuve de respect et de sincérité.	 Fiche de réflexion et geste réparateur
2.6 Les paroles ou les gestes irrespectueux ou inappropriés	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité.	Fiche de réflexion : excusesRetenue
2.7 Le manque de respect, l'insubordination ou le défi de l'autorité	La responsabilité des professionnels est sérieuse et nécessaire, il faut la respecter.	Rappel de la directiveRetrait de la classeRetenue
2.8 Les dommages matériels intentionnels (vandalisme)	Le matériel et les lieux se doivent d'être en bon état.	 Remboursement, remplacement ou réparation Référer au policier, s'il y a lieu

3. Saines habitudes		
Comportements	Attentes/directives	Mesures correctives
3.1 L'absentéisme non justifié	L'élève se doit d'être présent.	 Voir politique d'absentéisme de la CDJ
3.2 La circulation	L'entrée à l'école se fait par les portes désignées, soit au stationnement des autobus le matin et le soir, et à l'entrée principale en tout temps.	Rappel de la directive
3.3 Un comportement perturbateur persistant ou répétitif ou encore des infractions mineures chroniques	On s'attend à un apprentissage définitif dès que la mesure corrective est administrée.	 Rappel du comportement désiré et ajouter une étape d'intervention. Retenue
3.4 Démonstration amoureuse	Doit démontrer le respect mutuel et la galanterie.	Fiche de réflexion, perte de privilège.Retenue
3.5 Empoignades mineures	Toutes les personnes doivent se sentir en sécurité.	 Fiche de réflexion : médiation et geste réparateur Retenue
3.6 Le flânage	Les élèves se trouvent dans des endroits acceptés et dans des temps acceptables.	 Vérifier la raison de la présence de l'élève et le diriger vers l'endroit approprié, s'il y a lieu

4. Privilèges et considérations		
Comportements	Attentes/directives	Mesures correctives
4.1 Les casiers	Un seul élève par casier. La direction peut ouvrir et fouiller le casier.	 L'élève est responsable du contenu de son casier
4.2 La casquette, chapeau, capuchon et autres couvre-tête	On se découvre la tête à l'intérieur. C'est une question de respect, d'hygiène et de sécurité. Par contre, pour des raisons humanitaires ou religieuses cela pourrait être permis.	 Rappel de la directive Confiscation de la casquette pour la journée

4.3 Téléphone cellulaire et autres appareils électroniques	Sauf avec permission de l'enseignant et à des fins pédagogiques, l'utilisation ne se fait qu'en dehors des heures de cours.	 Perte de privilèges Confiscation de l'appareil (1, 3 ou 5 jours)
4.4 Internet	L'utilisation d'Internet est un privilège, sauf dans le cas d'un cours en ligne. L'utilisation se fait de façon convenable dans un contexte scolaire.	Perte de privilèges
4.5 Ponctualité et retards	L'élève se doit d'être à temps à ses cours.	 Reprise de temps à la fin de la période Retenue
4.6 La tenue vestimentaire	La tenue vestimentaire est convenable, approprié aux activités et de bon goût.	 Rappel de la directive et on peut demander à l'élève de se changer

5. Compléments		
Comportements	Attentes/directives	Mesures correctives
responsables de l'école ou du district	En général les comportements appropriés doivent permettre une vie scolaire ordonnée et sécuritaire tout en favorisation les apprentissages.	 Consultation auprès du chef d'équipe

Les comportements suivants sont rapportés directement au <u>chef d'équipe ou à la direction de l'école</u>. Dans certaines situations, il y aura l'intervention de la Police de la ville d'Edmundston ou de la Gendarmerie royale du Canada.

Dans la plupart des situations, la hiérarchie des étapes à suivre est la suivante, (l'appel à la maison étant un élément très important) :

- 1. Rencontre avec l'élève et appel à la maison,
- 2. La perte de privilèges,
- 3. La reprise de temps, la retenue gérée par le chef, le mercredi pédagogique en après-midi,
- 4. La suspension interne,
- 5. Une conférence de cas,
- 6. Le plan de retour en classe (PRC),
- 7. L'équipe stratégique,
- 8. La suspension externe,
- 9. Le placement de l'élève.

Note : la direction se réserve la possibilité d'accélérer le processus et d'ajouter des mesures.

	6. Mesures particulières	
Comportements	Attentes	Mesures correctives
6.1 L'intimidation, les séances d'initiation ou toute forme de menace	Tous les cas rapportés d'intimidation doivent être vérifiés.	 Voir le programme « L'intimidation ça fait mal » Suspension interne
6.2 La cyberintimidation, incluant, sans s'y limiter, l'affichage de matériel inapproprié en ligne, l'envoi de courriels harcelants ou intentionnels, ou l'envoi répété de courriels ainsi que l'affichage d'articles en ligne sans la permission des personnes concernées		 Voir le programme « L'intimidation ça fait mal » Suspension interne

6.3 La possession, l'utilisation ou le trafic de substances ou d'objets dangereux ou illégaux, par exemple : drogue illicite, tabac et alcool, accessoires facilitant la consommation de drogue ou explosifs	La CDJ est dans une zone « sans drogue », voir la politique 703 et la politique 4.08 du DSFNO	 Perte de privilèges (tabac) Suspension de 5 jours avec recommandation au DSFNO de prolongation Appel au policier Aviser le centre de traitement des dépendances
6.4 La possession ou la distribution de matériel pornographique (y compris des images électroniques)	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Pertes de privilèges
6.5 La violence physique, soit faire appel à la force ou inciter d'autres personnes à faire appel à la force pour causer des blessures, comme les bagarres	Toutes les personnes doivent se sentir en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges Bagarre avec coups : 2 jours plus ou moins 1 jour selon les facteurs aggravants ou amoindrissants
6.6 Les agressions, la violence, l'inconduite ou le harcèlement sexuel	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité tout en se sentant en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges
6.7 La distribution de tout matériel de propagande haineuse, incluant les écrits haineux	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité tout en se sentant en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges
6.8 Le harcèlement, soit amener une personne à craindre pour sa sécurité ou celle d'une connaissance en la talonnant, la poursuivant ou la soumettant à des communications ou attaques verbales ou écrites sans répit (par exemple : en lui laissant des notes, en lui téléphonant ou en lui envoyant des courriels à maintes reprises ou pour la harceler)	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité et doivent se sentir en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges

6.9 Les menaces, soit communiquer ses intentions d'infliger des blessures à une personne, de détruire ou d'endommager des biens ou encore de blesser un animal;	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité et doivent se sentir en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges
6.10 Les actes de vandalisme qui causent des dommages importants aux biens scolaires ou autres biens se situant sur les lieux scolaires;	Le matériel et les lieux se doivent d'être en bon état.	 Remboursement ou réparation Référer au policier Suspension interne
6.11 Le vol;	On a en notre possession que ce qui nous appartient ou ce qui nous a été prêté.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges
6.12 La perturbation des activités de l'école, par tout comportement constituant une menace pour la santé ou la sécurité de toute personne, incluant le personnel scolaire (par exemple : incendies criminels, alertes à la bombe ou altération de l'équipement de sécurité comme les avertisseurs d'incendie);	Toutes les personnes méritent d'être respectées et traitées avec équité et doivent se sentir en sécurité.	 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges
6.13 Tout autre comportement que les responsables de l'école ou du district scolaire jugeraient raisonnable de considérer comme une inconduite grave.		 Suspension interne/externe Rencontre avec le policier Perte de privilèges